

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI  
(Code postal 20138)

Délibération n°58.2020

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

Le vendredi 27 novembre 2020 à 15 heures 0.

Date de la convocation

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1<sup>er</sup> adjoint.

20/11/2020

Présents : Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI

Date d'affichage

30/11/20

Absents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Lucien LACOMBE (procuration à Félix PERETTI), Jacques ETTORI PERETTI, Julien PERETTI

Acte rendu exécutoire

après dépôt en  
Préfecture le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou  
notification le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

**Objet de la délibération : Attribution d'une prime aux bacheliers 2020 (Mathilde FERAUD)**

Vu la délibération n°23/2007 du 27/03/2007 relative à l'attribution à chaque bachelier, dont les parents résident en résidence principale sur notre commune d'une somme de 1000 euros prélevée sur le compte 6714 du budget M14 ;

Considérant qu'il convient de préciser que la condition de cette somme est également conditionnée par le fait que l'enfant doit également résider en Corse et avoir effectué sa scolarité dans l'académie de Corse ;

Considérant les documents attestant que la personne suivante remplit ces conditions pour les sessions 2020 en Corse ;

1. Melle FERAUD Mathilde, née le 29/04/2002, demeurant à CASELLA (20138)

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- ATTRIBUE la prime de 1000 EUROS à Melle FERAUD Mathilde

- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres



PAR DÉLÉGATION, L'ADJOINT